

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 21 NOVEMBRE 2017

Compte rendu

Ordre du jour :

- *Transfert de l'activité de l'Office Public de l'Habitat de Douarnenez au 1^{er} janvier 2018,*
- *Transfert des anciennes taxes d'urbanisme et redevances d'archéologie préventives :*
- *Ponts naturels 2018,*
- *Tableau de veille sociale 2016,*
- *Résultats du baromètre social,*
- *Présentation du DUERP 2016 et PAP 2017,*
- *Organisation de la campagne déclarative d'impôt sur le revenu 2018,*
- *Présentation du bilan de l'évaluation 2017- gestion 2016,*
- *Questions diverses*

Le Comité technique local présidé par Madame BOUVET, Chef du pôle Transverse/Cadastre, s'est tenu à Châteaulin le 21 novembre 2017, en présence des responsables de pôles et de Divisions, Monsieur SALAUN (Chef du pôle État et Contrôle), Madame RUCH (responsable Division RH), Monsieur HALBWAX (responsable Division pro/part).

En réponse à notre déclaration liminaire, <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article578>, Madame BOUVET a indiqué ne pas avoir d'informations à ce stade sur les éventuelles déclinaisons à la DGFIP du programme « Action publique 2022 ». Concernant les suppressions d'emplois passées et à venir, elle a souligné que la DGFIP devrait les appliquer, ce qui implique de ne plus pouvoir fonctionner de la même manière sur certaines missions dont l'accueil..

Rappelons que pour 2018, ce sont 1591 suppressions d'emplois qui sont annoncées à la DGFIP. D'après nos informations, la DDFIP du Finistère serait impactée à hauteur de 21 suppressions d'emplois, se déclinant comme suit : -1 A+ (IDIV HC) ; +1 A ; -5 B ; -16 C.

La répartition départementale par service de ces suppressions d'emplois, nous sera communiquée en amont du prochain Comité technique local, dont la date est arrêtée au 18 décembre 2017.

Alors que les besoins de la population augmentent, et que tout démontre que les personnels ont de plus en plus de difficultés pour exercer les missions correctement et sereinement, ce gouvernement comme les précédents continue de considérer la DGFIP et ses agents comme des variables d'ajustement budgétaire. C'est inacceptable !

Transfert de l'activité de l'Office Public de l'Habitat de Douarnenez au 1^{er} janvier 2018.

Par délibération de son conseil d'administration en date du 21 mars 2017, l'Office Public de l'Habitat de Douarnenez a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2018, de quitter la sphère publique et d'opter pour un régime budgétaire et comptable de type commercial, décision qui implique de fait, l'abandon du principe de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable public.

Dans le Finistère, l'OPH de Douarnenez était le dernier organisme de ce type, placé sous l'égide du régime du comptable public, après le passage en comptabilité privée de l'OPH de Quimper et plus récemment de celui de Brest.

Concernant la gestion de cet OPH à la Trésorerie de Douarnenez, la Direction a estimé que hors encadrement, elle correspondait à un emploi de catégorie C.

Dans son intervention, la délégation F.O.- DGFIP29 a déploré ce retrait des OPH de la sphère publique, tout en soulignant que dans cette opération les usagers n'en seraient à terme certainement pas les principaux bénéficiaires, notamment au regard de la répercussion du coût des missions assurées gratuitement actuellement par la DGFIP...

F.O.- DGFIP29 et les autres organisations présentes à ce CTL (Solidaires et CGT) ont voté contre ce projet de restructuration. La CFDT n'a pas participé à ce vote.

Transfert des anciennes taxes d'urbanisme et redevances d'archéologie préventives :

Le recouvrement de la taxe d'urbanisme et de la redevance d'archéologie préventive pour les permis de construire antérieurs au 1^{er} mars 2012, est actuellement géré par la Trésorerie de Brest Banlieue.

En prévision de la fermeture de la Trésorerie de Brest Banlieue, et du transfert de ses activités au 1^{er} janvier 2018, la Direction envisage de confier le suivi de ces anciens dossiers (105) à la Trésorerie de Landerneau.

Conformément à son vote émis lors de l'annonce de la fermeture de Brest Banlieue, la délégation **F.O.- DGFIP29**, ainsi que les autres représentants des personnels, ont exprimé un vote négatif à ce transfert d'activité.

Ponts naturels 2018 :

Le calendrier 2018 des jours fériés occasionne 7 « ponts naturels » potentiels : les lundi 30 avril, lundi 7 mai, mercredi 9 mai, vendredi 11 mai, vendredi 2 novembre, lundi 24 décembre et lundi 31 décembre.

Dans sa fiche préparatoire communiquée en amont de ce CTL, la Direction a proposé de retenir 3 « ponts naturels » pour 2018 :

- le vendredi 11 mai 2018
- le vendredi 2 novembre 2018
- le lundi 24 décembre 2018

Dans son intervention, la délégation F.O.- DGFIP29 a proposé d'élargir cette proposition en rajoutant les deux dates du lundi 30 avril et 31 décembre 2017, portant ainsi notre revendication à 5 ponts naturels à savoir :

- le lundi 30 avril 2018

- le vendredi 11 mai 2018
- le vendredi 2 novembre 2018
- le lundi 24 décembre 2018
- le lundi 31 décembre 2018

En réponse à notre demande, la Présidente s'est retranchée derrière une note écrite de la Direction Générale, lue en séance, intimant la consigne stricte aux Directions départementales, de s'en tenir à 3 ponts naturels pour 2018.

F.O.- DGFIP29 n'a pas manqué de rappeler combien cette position était non seulement intransigeante, mais aussi contradictoire avec le recensement sur 2016 de pas moins de 4314 jours de congés annuels ou ARTT portés en CET par les agents du Finistère. !!

Outre le fait que ces ponts naturels permettent aux agents de pouvoir souffler un peu, et mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, **F.O.- DGFIP29** a déploré le verrouillage du dialogue social induite par cette position fermée de l'administration !

Alors que sur ce point annuel d'ordre du jour, nous votons en règle générale pour les propositions des ponts naturels, la délégation **F.O.- DGFIP29** a refusé de prendre part au vote sur les 3 dates proposées par l'administration.
Les autres organisations présentes ont voté contre.

Tableau de veille sociale 2016 :

Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé que le tableau de veille social demeurait un outil de diagnostic en matière de suivi des conditions de travail, mais qu'il n'apportait aucune solution concrète pour pallier à leur dégradation.

Cette année, la présentation du TBVS fait l'objet d'une présentation particulièrement allégée basée sur les seuls indicateurs en lien avec l'absentéisme et le temps de travail.

Les chiffres soulignent une augmentation des jours de maladie de courte durée qui passent de 845 en 2015 à 1095 en 2016.

Concernant les jours de congés annuels et/ou ARTT portés en CET, ils se montaient à 4229 en 2015 contre 4314 en 2016.

Les volumes « horaires écrêtés » sont en augmentation, passant de 3620 heures en 2015, à 4026 heures en 2016 tous services confondus.

Au delà de cette synthèse départementale globale, le TBVS proposait cette année une restitution par services, permettant d'appréhender plus précisément les structures plus ou moins impactés. En réponse à nos interrogations sur des volumes d'écrêtés importants sur certains services, la Direction a indiqué qu'elle alertait régulièrement les collègues concernés, sans que, pour autant, ceux-ci modifient leurs habitudes de façon significative.

Pour F.O.- DGFIP29, ces volumes importants de dépassement des horaires de travail, démontrent bien les difficultés pour les agents de pouvoir exécuter les tâches dans le temps imparti, compte tenu d'un contexte de plus en plus contraint de baisse des moyens.

Concernant le prochain TBVS 2017, la Direction a indiqué qu'il reprendrait les indicateurs de 2016 en y ajoutant 4 indicateurs complémentaires.

Pour F.O.- DGFIP29, il serait intéressant d'y ajouter un autre indicateur répercutant les suppressions d'emplois sur les services ainsi que leurs conséquences sur la dégradation des conditions de travail des agents !!

Résultats du baromètre social :

Depuis 3 ans le baromètre social interne à la DGFIP est réalisé auprès des agents sous forme de questionnaire électronique, il a pour but de donner une vision globale du climat social au sein de la DGFIP, en permettant aux collègues de s'exprimer sur leur environnement professionnel et leurs conditions de travail.

La dernière enquête a donc été réalisée en décembre 2016, au niveau national elle a porté sur 46 673 réponses, soit un taux de participation de 44 %, et pour le Finistère 454 réponses ont été enregistrées soit un taux de participants de 38 %.

La mise en parallèle des principaux résultats locaux et nationaux témoignent de tendances assez proches. En effet, les personnels ayant répondu à l'enquête dans le Finistère soulignent à 63 %, leur fierté de servir au sein de la DGFIP et à 70 % de pouvoir contribuer aux missions de services publics. Dans le même temps ils soulignent à 62 % qu'ils ne disposent pas du temps nécessaire pour accomplir les tâches, et que le stress induit, est en lien avec une charge de travail trop forte.

A la question de savoir si selon eux, la DGFIP va dans le bon sens, les collègues interrogés répondent non à 77 %, et 58 % soulignent un rythme des réformes trop rapide.

Dans ce contexte, les collègues interrogés soulignent à 85 % une attention insuffisante portée aux conditions de travail, et expriment à 69 % un sentiment de pessimisme quant à leur avenir au sein de la DGFIP. Quant à leur ressenti par rapport à la reconnaissance professionnelle, ils sont près de 60 % à ne pas s'en satisfaire.

Pour F.O.- DGFIP29 ces chiffres ne peuvent malheureusement que corroborer nos analyses, et notamment le fait que si la DGFIP parvient à maintenir ses missions de service public c'est bien grâce à la conscience professionnelle des agents. Cette enquête démontre aussi, le ressenti négatif des collègues au regard de la dégradation de leurs conditions de travail. Ils expriment clairement qu'elle est en lien direct avec l'inadéquation des charges avec les emplois, combinée avec un rythme insoutenable de réformes en tous genres !

Présentation du DUERP 2016 et PAP 2017 :

Le document de recensement des risques professionnels 2016 ainsi que le plan de prévention 2017 de la Directrice, étaient présentés lors de ce CTL.

Rappelons que cette présentation avait été faite le 14 septembre dernier et avait donné lieu à l'avis suivant du CHS-CT : « *Le CHSCT émet un avis réservé sur les conditions de l'élaboration du DUERP qui tente de minimiser les effets des suppressions d'emplois sur les conditions de travail. Ils regrettent l'absence de mesures concrètes et efficaces pour endiguer les risques psycho-sociaux (RPS) et demandent à renforcer les moyens humains et techniques adaptés aux ambitions affichées. Il ont rappelé à l'employeur son obligation d'assurer la sécurité et la protection de la santé au travail des agents.* »

Lors de son intervention, F.O.- DGFIP29 a rappelé que la hiérarchisation des tâches à définir par le chef de service, les mesures de simplifications, et la sensibilisation aux risques psychosociaux ne constituaient pas une politique de prévention à même d'endiguer la souffrance au travail.

Dans la poursuite de ces orientations organisationnelles et managériales, la Directrice persiste et signe puisqu'elle envisage de mettre en place dans un premier temps des ateliers à destination des cadres, qui devraient être conviés à un séminaire de restitution de ces travaux le 31 janvier 2018 prochain..

Campagne déclarative d'impôt sur le revenu 2018 :

La prochaine campagne déclarative d'impôt sur le revenu 2018 va s'inscrire dans le cadre de la poursuite d'abaissement du seuil pour la télédéclaration, et dans le commencement de l'accompagnement des usagers en amont de la mise en place du prélèvement à la source, autant de sujets qui ne manqueront pas de susciter de fortes sollicitations pour les agents, notamment ceux des SIP.

Dans ce contexte, la Direction envisage de revoir le dispositif des pools téléphoniques en vigueur pendant les précédentes campagnes déclaratives. En effet et jusqu'alors, ces pools étaient installés sur les CFP de Brest, Quimperlé, Morlaix, Châteaulin et Quimper, ce dernier site prenant en charge les appels à destination du SIP de Douarnenez.

A compter de la prochaine campagne déclarative, la Direction prévoit de mettre en place deux pools téléphoniques, dont l'un serait installé à Brest pour la prise en charge des appels des SIP de Brest, Carhaix, Châteaulin et l'autre à Quimper, pour les appels des SIP de Quimper, Douarnenez, Quimperlé et Carhaix.

Le troisième pool téléphonique de Morlaix serait maintenu selon le dispositif en vigueur actuellement.

Pour justifier cette réorganisation, la Direction met notamment en avant, les sources de nuisances sonores évoquées par les collègues installés sur ces pools téléphoniques, et afin de limiter ces désagréments, elle a décidé que les deux équipes de Brest et Quimper seraient installées sur les sites des CPS de la Cité administrative de Brest et de Pilven à Quimper.

Concernant la constitution des équipes, la Direction envisage au minimum 2 personnes et au maximum 6, voire 7, ces équipes seraient constituées principalement d'agents EDR préalablement formés, étant entendu qu'il y aurait toujours un agent d'un SIP référent en matière d'impôt sur le revenu.

Sur le plan technique, la Direction semble s'orienter vers une bascule des appels téléphoniques des SIP vers l'autocom des CPS relais de Brest et Quimper.

L'organisation et la finalisation de ce nouveau dispositif ainsi que son encadrement fera l'objet d'un prochain groupe de travail, A ce stade, et concernant l'organisation du temps de travail sur ces pools, la Direction a émis l'hypothèse que, sur 3 heures de présence, un agent pourrait consacrer 2H à la gestion des appels téléphoniques et 1h à la gestion des e-contacts, non décompté le temps de pause.

Lors de son intervention, la Délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé que dans le dispositif actuel, 2 agents de chaque SIP participent aux pools téléphoniques, assurant des permanences de 1H30 et non de 2H. Nous avons souligné aussi que les collègues étaient des techniciens expérimentés sur la matière fiscale et que la proximité des secteurs d'assiette étaient un plus pour gérer certaines situations.

Dans ce contexte, nous avons insisté sur la nécessité d'assurer une formation suffisante auprès des équipiers de renfort qui devront répondre à de nombreuses questions dont certaines peuvent exiger une expertise certaine.

F.O.-DGFIP29 a aussi évoqué l'organisation de la campagne d'accueil physique en soulignant que, suite au transfert d'une partie des missions des SIP vers le PCR, les secteurs d'assiette peuvent souffrir d'un manque de référents techniques pendant les campagnes déclaratives. En réponse à nos interrogations, la Direction a répondu que le PCR devrait prochainement rentrer dans la démarche d'accueil sur rendez vous.

Dans le prolongement de son intervention, et dans le cadre du relèvement des seuils obligatoires pour la télédéclaration, nous avons aussi demandé le renforcement des PC en accès libre service au sein des CFP.

Présentation du bilan de l'évaluation 2017- gestion 2016 :

Cette campagne 2017 d'évaluation a été arrêtée à hauteur de 50 % de bénéficiaires d'une réduction d'ancienneté de 1 mois, et 20 % de bénéficiaires d'une réduction de 2 mois. Rappelons que cette répartition ne concerne que les IFIP et les Agents Administratifs, les Contrôleurs étant, dès cette année évalués à la cadence moyenne suite à la mise en place de PPCR.

A noter que sur cette campagne, il n'y a pas eu d'attribution de marge négative ou de mention d'alerte et que 12 recours ont été transmis à la CAP locale, 2 en CAP nationale.

F.O.- DGFIP29 a rappelé le contexte de cette année d'évaluation 2017, qui sera la dernière ou les agents pouvaient se voir attribuer des réductions de leur ancienneté de prise d'échelon.

En 2018, ils seront non seulement privés de cette possibilité d'avancement accéléré, mais par dessus le marché, ils ne verront pas la couleur des maigres mesures indiciaires de PPCR, en raison de son report à 2019 !

Quant aux prochaines campagnes d'évaluation, il n'en reste pas moins qu'elle devront susciter la plus grande vigilance des personnels, notamment dans la perspective de la déclinaison du RIFSEEP à la DGFIP en 2019.

Questions diverses :

Point sur l'expérimentation du travail à distance entre SIE :

Dans l'attente d'un bilan de l'expérimentation lancée début septembre consistant au traitement des avis dématérialisés des SIP/SIE de Châteaulin, Carhaix, et Quimperlé par une cellule dédiée du SIE de Quimper Est, la Direction a présenté un point d'étape lors de ce CTL.

La Direction a évoqué « *un reporting positif* » de cette expérimentation des SIE de proximité, elle a aussi indiqué une extension à priori ponctuelle du dispositif au SIE Brestois.

Dans son intervention **F.O.- DGFIP29** a rappelé ses positions prises en septembre dernier, sur le caractère présumé chronophage de cette expérimentation pour les SIE de proximité. D'ailleurs nos remontées du terrain confirment nos inquiétudes exprimées à l'époque, et démentent clairement la présentation optimiste de l'administration..Affaire à suivre...

Restructurations au service du Cadastre :

En amont de restructurations importantes impliquant une reconfiguration des services fonciers de Brest et Quimper, **F.O.- DGFIP29** a tenu à souligner les difficultés rencontrées par les actuels CDIF, en demandant que la Direction puisse prendre en compte les

nécessaires dotations en renfort à y apporter, à la veille de la mise en place des pôles départementaux PELP et PTGC.

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, opérer des restructurations sur des services exsangues ne conduit qu'à amplifier la désorganisation des équipes, et la dégradation des conditions de travail des collègues.

Dans le prolongement de notre intervention en CTL du 7 septembre 2017 <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article565>, nous sommes revenus sur les orientations de la DG remettant en cause la doctrine d'emplois des géomètres, visant à les réorienter sur les travaux fiscaux, en demandant à la Direction locale qu'elles en étaient à ce stade les déclinaisons départementales.

Sur la question des renforts, la Présidente, Madame BOUVET, s'est engagée à prendre en compte les charges importantes qui pèsent sur les services en y pourvoyant les moyens nécessaires rapidement.

Sur la suspension progressive des travaux de mise à jour du plan, elle a indiqué qu'elle n'avait pas pour l'instant de directives de la Centrale quant à la mise en œuvre de cette réforme, et ses conséquences en terme notamment d'accompagnement des personnels.

Déclinaison locale des suppressions d'emplois 2018 :

Dans le cadre des suppressions d'emplois 2018 à venir, **F.O.- DGFIP29** s'est interrogé sur la pertinence d'un tableau communiqué aux chefs de service, et dont les résultats sont censés recenser la charge de travail au sein des Trésoreries pour permettre d'établir des ratios charges/emplois/effectifs, et in fine un classement des structures.

Pour **F.O.- DGFIP29**, cet exercice dont le contenu est perfectible en ce qui concerne la méthode d'évaluation des charges, est aussi contestable dans la mesure où ces ratios se basent sur des effectifs déjà exsangues.

En réalité, ce dispositif n'a donc pas vocation à appréhender la réalité des moyens dont les services auraient besoin pour fonctionner normalement, il sert tout bonnement aux arbitrages de l'administration en matière de suppressions d'emplois !

Projet immobilier entre les sites de Quimper Pilven et TY NAY :

La Direction a confirmé son intention d'installer sur site de Quimper PILVEN, les services PCE, PCR, Brigades et BCR actuellement situés à TY NAY, en lieu et place de ceux des Trésoreries de Quimper Centres Hospitaliers et Municipale, qui rejoindraient le CFP de TY NAY. A ce stade, elle indique qu'aucun arbitrage ni calendrier n'est arrêté, affaire à suivre..

Trésorerie de Brest CHU :

Lors du groupe de travail immobilier du 13 octobre 2017, **F.O.- DGFIP29** avait évoqué les inquiétudes des collègues de la Trésorerie de Brest CHU, qui, peu de temps avant leur déménagement vers Brest Duquesne, avaient constaté qu'une entreprise spécialisée, procédait à des recherches de présence d'amiante, travaux manifestement diligentés par la Direction de l'Hôpital de Brest.

En réponse à notre précédente demande, la Présidente, Madame BOUVET a rappelé à nouveau que les analyses n'avaient pas révélé de risques en matière d'amiante. Elle a, par ailleurs, indiqué que la Direction disposait désormais des informations relatives au rapport d'expertise, et que ces éléments seraient mis dans les meilleurs délais, à la disposition des personnels et de leurs représentants.

Transferts de siège des services de publicité foncière :

Dans le cadre du regroupement des services de publicité foncière sur Brest et Quimper, la Direction a annoncé le transfert du SFP de Châteaulin à Quimper à compter du 1^{er} mars 2018.

Dans le cadre de cette restructuration, les personnels pourront bénéficier d'une priorité pour suivre leur mission, ou la garantie du maintien sur leur résidence actuelle.

Trésorerie de Lesneven :

Le projet de déménagement de la Trésorerie de Lesneven n'est pour l'instant pas finalisé, y compris en terme de calendrier . En effet, ce dossier est dans l'attente de l'arbitrage du Préfet de région, en charge désormais de l'ensemble de la politique immobilière de l'État..

Prochaines réunions :

- CAP n°3 locale du 14 décembre 2017 : Affectations des agents de catégorie C au 1^{er} mars 2018. **F.O.-DGFIP29** s'est par ailleurs fait confirmer que certaines opérations de restructurations au 1^{er} janvier 2018 relevaient bien du mouvement local, et que par conséquent les CAP locales n°1 et 2 seraient également convoquées ce 14 décembre 2017.

- Comité technique local du 18 décembre 2017 : déclinaison départementale des suppressions d'emplois 2018.

La délégation F.O.- DGFIP29 : Murielle MORICCI (SIP Quimper Est), Thierry ROLLAND (Trésorerie de Carhaix), Erick GUERRY (Permanent F.O.- DGFIP29).

Indépendant, laïc, revendicatif et réformiste

F.O. DGFIP est représentatif à tous les niveaux

LES REVENDICATIONS MAINTENANT !

LA RÉPUBLIQUE ENCORE !

L'INDÉPENDANCE TOUJOURS !



BULLETIN d'ADHESION

NOM : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Indice : _____

Quotité travail : _____ Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au :
Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

Fait à _____ le _____